

Liste noire à L'Avenir : « Scandaleux et inenvisageable »

« La ministre De Bue dispose toujours potentiellement du droit d'application de la tutelle. »

Willy BORSUS, ministre-président wallon

45 équivalents temps plein doivent quitter les Éditions de L'Avenir dans le cadre du plan de restructuration.

Le Parlement et le gouvernement wallons

sont unanimes : pas de licenciements secs

à « L'Avenir ». A fortiori ciblés.

● La rédaction

Lheure est grave aux Éditions de L'Avenir : la perspective de licenciements secs, dont certains ciblés (la fameuse liste noire), a amené le Parlement wallon à un débat en séance plénière ce mercredi.

Tous les groupes politiques s'y sont mis avec des commentaires forts et clairs.

Ainsi, le député PS Pierre-Yves Dermagne parle sans détours :

« Je pensais que la black list ne relevait plus de la démocratie. Je pensais que la presse régionale de qualité était un enjeu partagé. J'ai été candide. Car aujourd'hui des journalistes sont menacés pour avoir couvert une actualité qui aurait déplu à certains. C'est un scandale si c'est exact. Juste parce qu'ils ont écrit, pris des positions qui ne plaisent pas. C'est un scandale. »

Même son de cloche du côté du MR avec le député Olivier Maroy.

« Une rédaction qui fait grève c'est extrêmement rare. C'est un signal à prendre en considération. Je ne reviendrai pas sur les erreurs monumentales de gestion de la part de la direction. Ils sont coupables de ne pas avoir agi pour ne pas aller dans le mur. Direction et personnel sont parvenus à un accord sur 45

ETP et qui a débouché sur un accord de départs sur base volontaire. Or, la direction des EDA a inséré dans le protocole d'accord une clause lui permettant les licenciements secs après l'assemblée générale. Et pire : il y a donc cette liste noire. C'est intolérable. Jamais je ne le cautionnerai. »

Et Maroy de demander au ministre-président de faire en sorte que la direction des EDA accepte d'appliquer la convention de l'AJP (association des journalistes professionnels) qui coûterait au total quelque 180 000 euros supplémentaires sur un plan de 9 millions, et qui inciterait les 56 ans et plus à accepter de quitter volontairement l'entreprise. Et donc d'éviter les licenciements secs.

« Inadmissible »

Chez Écolo, Stéphane Hazée claque :

« Ça recommence une nouvelle fois : la liste noire réapparaît. C'est inadmissible que des journalistes soient mis sur la sellette parce qu'ils sont trop peu dociles. Suite à une résistance héroïque, il y a eu un accord social avec l'engagement qu'il n'y aurait pas de licenciements secs. Aujourd'hui, voilà cet engagement évaporé, des dispositions ont été rajoutées après la présentation de l'accord au personnel. C'est à nouveau inadmissi-

ble. Rien ne change dans les pratiques, les mêmes maux conduisent aux mêmes difficultés. Il faut arrêter ce massacre social pour écarter le spectre de la liste noire. »

Dimitri Fourny, au cdH, ne dit pas autre chose.

« La situation est peu banale et inquiétante. Il a clairement été indiqué qu'il n'y aurait pas de licenciements secs. Il y a quelques semaines, le ministre des Médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt, précisait qu'il n'y aurait pas de licenciements secs. Or aujourd'hui, c'est le retour de la liste noire. »

Même le député « Jexiste » Puget était sur la même longueur d'onde :

« La liberté de la presse est la liberté de la démocratie : par des pratiques et le diktat de Nethys, on met sous pression des journalistes qui font leur métier. »

Une triple demande

La demande de tout le Parlement au ministre-président Borsus est donc claire :

1. Pas question d'une liste noire ;
2. Le Parlement demande également que la direction des EDA puisse appliquer la convention AJP et donc permettre d'inciter les 56 ans et plus à partir sur base volontaire et donc d'éviter les licenciements secs.

3. Le gouvernement doit rapidement se positionner quant à l'avenir des EDA.

Sur ce dernier point, le ministre-président wallon, Willy Borsus a une idée bien arrêtée.

« Il y a deux possibilités : soit revendre L'Avenir avec les acti-

vités concurrentielles de Nethys qui aurait alors une part mino-

ritaire de la nouvelle structure. Soit L'Avenir est vendu à une structure externe. Je ne suis pas l'actionnaire. Mais je ne vous

cache pas que cette dernière option a ma préférence car elle doit marquer des perspectives de pé-

rennisation, de réforme, d'investissements dans le numérique. Il faut aussi que le plan social soit

un élément qui puisse rapidement se traduire par un redéploiement et des perspectives

pour le groupe et l'organe de presse. » ■

Borsus : « Il ne peut être question de licenciements ciblés »

Le ministre-président wallon a lui aussi été d'une clarté implacable :

« De façon très nette, je tiens à redire à quel point ma conviction est totale : la presse est un pilier de la démocratie dont nous avons en permanence besoin. Il convient de la respecter et de la défendre. Donc sans la moindre ambiguïté, je le répète : il ne saurait y avoir de licenciements, de sanctions à l'encontre de celles

et ceux qui ont écrit, qui ont mené telle ou telle analyse. En aucun cas il ne saurait être question de quelque liste que ce soit à quelque moment que ce soit. »

Et Borsus de poursuivre : « Je veux dès lors rouvrir un espace de dialogue. »

Un espace de dialogue pour quoi ?

D'abord, dit le ministre président, pour clarifier la disposition qui concerne le statut des journalistes dans

le cadre de la convention de restructuration. L'application de ce texte qui intégrerait un complément de 180 000 euros. Une piste que Borsus veut explorer.

Le ministre-président veut donc que les négociations se poursuivent. L'objectif : pas de licenciements secs. « J'ai la conviction que si on clarifie, si on se donne du temps complémentaire, on pourra atteindre le volume des 45 emplois dont le groupe doit se séparer. » ■

**Chère Rédaction
de L'Avenir,
je vous aime**

Chère Rédaction,
Depuis les années que
je vous rencontre
chaque matin, j'ai
appris à vous connaître
et à vous apprécier.
La crise que vous
traversez en ce moment

n'a altéré aucune de
vos qualités : droiture,
recherche de la vérité,
souci de l'exactitude,
solidarité entre vos
membres, amitié vis-à-
vis de vos lecteurs,
humour vivifiant même
dans l'adversité...
Toutes ces qualités
éclatent au grand jour !
Même dans les

circonstances
déprimantes, votre ton
n'est jamais morose !
L'optimisme fait sans
doute partie de votre
ADN ! Je vous en sais
gré lors des jours plus
difficiles. Et je ne crois
pas me tromper si je
dis que, ces derniers
temps, la qualité de vos
articles s'est encore

améliorée ! Je n'en dis
pas plus, ne voulant
pas vous faire tomber
dans l'odieuse
prétention. Restez
simplement vous-
même ! En ce jour de
Saint-Valentin, oserais-
je vous le dire ?

Chère Rédaction de
L'Avenir, je vous aime.

Nice-Matin et L'Avenir : même combat

À Nice-Matin, on fait aussi les frais de l'immobilisme de Nethys : 800 employés sont dans l'incertitude la plus totale.

● La rédaction

Nethys, actionnaire minoritaire de Nice-Matin depuis 2016, a annoncé son intention de se désengager du capital du quotidien. « *Nethys a indiqué qu'il n'entrerait pas le capital à hauteur de 51 % (NDLR : 15 millions €) et qu'il cherchait un repreneur pour ses parts, et que dans l'attente il continuerait à soutenir l'entreprise* », nous précisait hier un membre du conseil de surveillance de Nice-Matin, et qui souhaitait aussi manifester sa solidarité avec l'AJP et la SDR des ÉDA : « *Face à une même situation de blocage de la part de Nethys, l'ensemble des organisations syndicales (CGT, SNJ, CGC et FO) du groupe Nice-Matin est solidaire de l'Avenir et soutient totalement le mouvement engagé par l'AJP et la SDR.* »

Rétroactes : cela fait plus de deux ans que la société coopérative Nice-Matin a ouvert son capital au groupe Nethys. Au travers de sa filiale Avenir Développement (AD), l'opérateur belge devait à terme devenir l'actionnaire majoritaire du journal.

800 salariés dans l'expectative

Une échéance avait été fixée, scellée dans le marbre d'un jugement du tribunal de commerce de Nice. Ainsi, le 31 décembre dernier AD devait acquérir 51 % des parts de Nice-Matin. Le groupe belge y a finalement renoncé à la dernière minute (lors du conseil d'administration du 28 décembre), laissant Nice-Matin et ses 800 salariés dans l'expectative. Car ce désengagement de dernière minute n'est pas sans conséquence pour l'entreprise niçoise.

Depuis des mois les organes de direction et de surveillance de Nice-Matin n'ont eu de cesse d'alerter le groupe Nethys, sa filiale AD et même sa maison mère Publifin, de la situation délicate que cet attentisme avait engendré. « *Faute de réponse de sa part, aujourd'hui nous sommes toujours dans l'incapacité d'établir un budget prévisionnel sérieux pour l'année en cours. Pire nous n'avons toujours pas pu arrêter la stratégie de développement et de restructuration qui, seule, pourra compenser l'érosion de nos cœurs de métiers historiques* », s'insurge avec raison notre interlocuteur. Qui ajoute : « *La politique de la chaise vide*

que pratique depuis des mois le groupe Nethys hypothèque chaque jour un peu plus le redressement du journal et nous conduit inexorablement vers un drame à la fois social et économique. Cette inertie est d'autant plus inacceptable que le groupe Nethys a bel et bien reçu une offre de reprise de 17,5 millions € qui lui permettrait de se désengager à moindres frais de Nice-Matin. Mais, là encore, notre partenaire se contente d'une non-réponse et l'offre de rachat du journal reste lettre morte. »

Pour les employés de Nice-Matin, cette situation n'est plus acceptable. Soit le groupe Nethys se conforme aux engagements qu'il a pris avec les actionnaires coopérateurs de Nice-Matin pour développer cette entreprise, soit il vend ses parts et associe l'actionnaire majoritaire (la société coopérative d'intérêt collectif, comptant 456 salariés actionnaires) à son plan de cession.

« *La situation des Éditions de l'Avenir, comme dans le sud de la France, fait face à un actionnaire qui se décrédibilise tous les jours un peu plus dans la gestion de ses actifs dans le secteur de la presse, que ce soit en Belgique ou en France* », concluent nos collègues. ■